

Direction des Ressources Humaines
Service Carrières et Rémunérations
Cindy MASSENET
Tél : 04.75.66.77.67
Fax : 04.75.66.77.97
Mél : cmassenet@ardeche.fr

N°2024-727

**ARRETE PORTANT LISTE D'APTITUDE
ETABLIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE L'ANNEE 2024 POUR L'ACCES AU GRADE
D'AGENT DE MAITRISE**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
- Vu la délibération du 13 octobre 2023 relative aux lignes directrices de gestion ;
- Vu l'avis du comité social territorial du 05 février 2024 ;
- Vu la délibération du 8 mars 2024 de l'Assemblée délibérante du Département ;
- Vu la situation des fonctionnaires du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des agents de maîtrise, au choix :

ARNAL	Olivier
BRUYERE	Emmanuel
CAUCHARD	Eric
GUIRON	Fabrice
MARZE	Jacky
VERNET	Patrick

ARTICLE 2 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des agents de maîtrise au titre de l'examen professionnel :

ALPOIM	Maria
CAILLARD	Jean Philippe
RULLIERE	Raphaël

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
168	122	46
100%	73%	27%

Proportion Hommes / Femmes inscrits sur la liste d'aptitude		
Total	Hommes	Femmes
9	8	1
100%	89%	11%

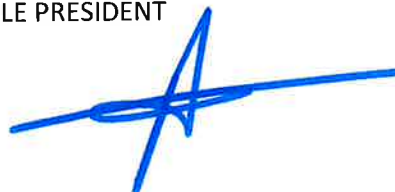
ARTICLE 3 : La présente liste d'aptitude prend effet au 01/05/2024 pour une durée de deux ans. Si l'agent n'a pas été nommé sur un poste correspondant au grade d'agent de maîtrise pendant cette période, il devra faire connaître au Département de l'Ardèche avant le 01/04/2026, son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude pour une troisième année.

ARTICLE 4 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services Départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Il peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les mêmes conditions de délais, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03), ou par le biais de l'application informatique «Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à PRIVAS, le 11 mars 2024
LE PRESIDENT



Direction des Ressources Humaines
Service Carrières et Rémunérations
Cindy MASSENET
Tél : 04.75.66.77.67
Fax : 04.75.66.77.97
Mél : cmassenet@ardeche.fr

N°2024-728

**ARRETE PORTANT LISTE D'APTITUDE
ETABLIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE L'ANNEE 2024 POUR L'ACCES AU GRADE
D'ATTACHE TERRITORIAL**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique et notamment l'article 16 ;
- Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, article 6 et 9 ;
- Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
- Vu la délibération du 13 octobre 2023 relative aux lignes directrices de gestion ;
- Vu l'avis du comité social territorial du 05 février 2024 ;
- Vu la délibération du 8 mars 2024 de l'Assemblée délibérante du Département ;
- Vu la situation des fonctionnaires du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Les agents suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des attachés territoriaux, au choix :

DUBUIS PELLIZZARI	Alain
FRANSIOLI	Vincent
SIRVENT-OLLERO	José-Maria

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
172	83	89
100%	48%	52%

Proportion Hommes / Femmes inscrits sur la liste d'aptitude		
Total	Hommes	Femmes
3	3	0
100%	100%	0%

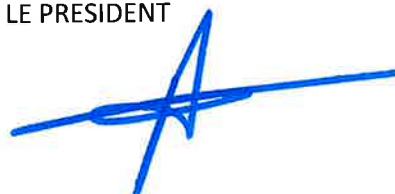
ARTICLE 2 : La présente liste d'aptitude prend effet au 01/05/2024 pour une durée de deux ans. Si l'agent n'a pas été nommé sur un poste correspondant au grade d'attaché pendant cette période, il devra faire connaître au Département de l'Ardèche avant le 01/04/2026 son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude pour une troisième année.

ARTICLE 3 La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services Départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Il peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les mêmes conditions de délais, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03), ou par le biais de l'application informatique «Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à PRIVAS, le 11 mars 2024
LE PRESIDENT



Direction des Ressources Humaines
Service Carrières et Rémunérations
Cindy MASSENET
Tél : 04.75.66.77.67
Fax : 04.75.66.77.97
Mél : cmassenet@ardeche.fr

N°2024-729

**ARRETE PORTANT LISTE D'APTITUDE
ETABLIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE L'ANNEE 2024 POUR L'ACCES AU GRADE
D'INGENIEUR TERRITORIAL**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2016-59 du 12 mai 2016 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
- Vu la délibération du 13 octobre 2023 relative aux lignes directrices de gestion ;
- Vu l'avis du comité social territorial du 05 février 2024 ;
- Vu la délibération du 8 mars 2024 de l'Assemblée délibérante du Département ;
- Vu la situation des fonctionnaires du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1: Les fonctionnaires suivants sont inscrits, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au grade d'ingénieur au titre de l'examen professionnel:

CHAUSI	Clément
HOPP	Carine

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
44	37	7
100%	84%	16%

Proportion Hommes / Femmes inscrits sur la liste d'aptitude		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1
100%	50%	50%

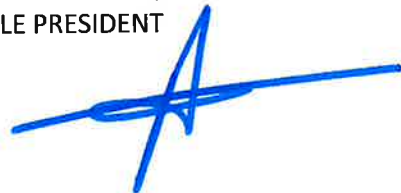
ARTICLE 2: La présente liste d'aptitude prend effet au 01/05/2024 pour une durée de deux ans. Si l'agent n'a pas été nommé sur un poste correspondant au grade d'ingénieur pendant cette période, il devra faire connaître au Département de l'Ardèche avant le 01/04/2026, son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude pour une troisième année.

ARTICLE 3 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services Départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Il peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les mêmes conditions de délais, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03), ou par le biais de l'application informatique «Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à PRIVAS, le 11 mars 2024
LE PRESIDENT



Direction des Ressources Humaines
Service Carrières et Rémunérations
Cindy MASSENET
Tél : 04.75.66.77.67
Fax : 04.75.66.77.97
Mél : cmassenet@ardeche.fr

N°2024-731

**ARRETE PORTANT LISTE D'APTITUDE
ETABLIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE L'ANNEE 2024 POUR L'ACCES AU GRADE
DE REDACTEUR TERRITORIAL**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, article 6 et 9 ;
- Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2016-59 du 12 mai 2016 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
- Vu la délibération du 13 octobre 2023 relative aux lignes directrices de gestion ;
- Vu l'avis du comité social territorial du 05 février 2024 ;
- Vu la délibération du 8 mars 2024 de l'Assemblée délibérante du Département ;
- Vu la situation des fonctionnaires du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1: Les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au choix :

ALVES	Margarida
RAMILLON	Solenn
VALETTE	Maria

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
54	6	48
100%	11%	89%

Proportion Hommes / Femmes inscrits sur la liste d'aptitude		
Total	Hommes	Femmes
3	0	3
100%	0%	100%

ARTICLE 2: La présente liste d'aptitude prend effet au 01/05/2024 pour une durée de deux ans. Si l'agent n'a pas été nommé sur un poste correspondant au grade de rédacteur pendant cette période, il devra faire connaître au Département de l'Ardèche avant 01/04/2026 son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude pour une troisième année.

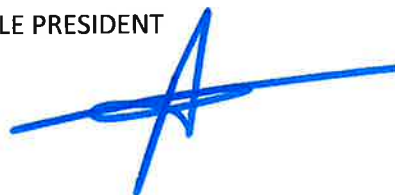
ARTICLE 3: La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services Départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Il peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les mêmes conditions de délais, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03), ou par le biais de l'application informatique «Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à PRIVAS, le 11 mars 2024

LE PRESIDENT



**ARRETE PORTANT LISTE D'APTITUDE
ETABLIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE L'ANNEE 2024 POUR L'ACCES AU GRADE
DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, article 6 et 9 ;
- Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2016-59 du 12 mai 2016 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
- Vu la délibération du 13 octobre 2023 relative aux lignes directrices de gestion ;
- Vu l'avis du comité social territorial du 05 février 2024 ;
- Vu la délibération du 8 mars 2024 de l'Assemblée délibérante du Département ;
- Vu la situation des fonctionnaires du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1: Les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à l'examen professionnel :

PRAT	Céline
------	--------

ROUSSIN	Jérôme
---------	--------

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1
100%	50%	50%

Proportion Hommes / Femmes inscrits sur la liste d'aptitude		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1
100%	50%	50%

ARTICLE 2: La présente liste d'aptitude prend effet au 01/05/2024 pour une durée de deux ans. Si l'agent n'a pas été nommé sur un poste correspondant au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe pendant cette période, il devra faire connaître au Département de l'Ardèche avant 01/04/2026 son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude pour une troisième année.

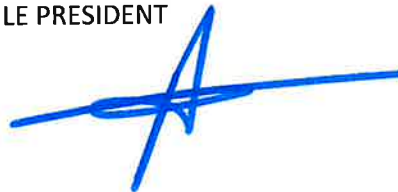
ARTICLE 3: La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services Départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Il peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les mêmes conditions de délais, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03), ou par le biais de l'application informatique «Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à PRIVAS, le 11 mars 2024

LE PRESIDENT



Direction des Ressources Humaines
Service Carrières et Rémunérations
Cindy MASSENET
Tél : 04.75.66.77.67
Fax : 04.75.66.77.97
Mél : cmassenet@ardeche.fr

N°2024-732

**ARRETE PORTANT LISTE D'APTITUDE
ETABLIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE L'ANNEE 2024 POUR L'ACCES AU GRADE
DE TECHNICIEN**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2016-59 du 12 mai 2016 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
- Vu la délibération du 13 octobre 2023 relative aux lignes directrices de gestion ;
- Vu l'avis du comité social territorial du 05 février 2024 ;
- Vu la délibération du 8 mars 2024 de l'Assemblée délibérante du Département ;
- Vu la situation des fonctionnaires du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1: Les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des techniciens au choix :

POURRET	David
SARRASIN	Sébastien
VALLON	Didier
VARENNES	Philippe

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
181	153	28
100%	85%	15%

Proportion Hommes / Femmes inscrits sur la liste d'aptitude		
Total	Hommes	Femmes
4	4	0
100%	100%	0%

ARTICLE 2: La présente liste d'aptitude prend effet au 01/05/2024 pour une durée de deux ans. Si l'agent n'a pas été nommé sur un poste correspondant au grade de technicien pendant cette période, il devra faire connaître au Département de l'Ardèche avant le 01/04/2026, son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude pour une troisième année.

ARTICLE 3: La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services Départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Il peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les mêmes conditions de délais, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03), ou par le biais de l'application informatique «Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à PRIVAS, le 11 mars 2024
LE PRESIDENT



Direction des Ressources Humaines
Service Carrières et Rémunérations
Cindy MASSENET
Tél : 04.75.66.77.67
Fax : 04.75.66.77.97
Mél : cmassenet@ardeche.fr

N°2024-858

**ARRETE PORTANT LISTE D'APTITUDE
ETABLIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE L'ANNEE 2024 POUR L'ACCES AU GRADE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2016-59 du 12 mai 2016 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
- Vu la délibération du 13 octobre 2023 relative aux lignes directrices de gestion ;
- Vu l'avis du comité social territorial du 05 février 2024 ;
- Vu la délibération du 8 mars 2024 de l'Assemblée délibérante du Département ;
- Vu la situation des fonctionnaires du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1: Le fonctionnaire suivant est inscrit sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des techniciens, au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, à l'examen professionnel :

TOMASINO	Lionel
----------	--------

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0
100%	100%	0%

Proportion Hommes / Femmes inscrits sur la liste d'aptitude		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0
100%	100%	0%

ARTICLE 2: La présente liste d'aptitude prend effet au 01/05/2024 pour une durée de deux ans. Si l'agent n'a pas été nommé sur un poste correspondant au grade de technicien principal 2^{ème} classe pendant cette période, il devra faire connaître au Département de l'Ardèche avant le 01/04/2026, son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude pour une troisième année.

ARTICLE 3: La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services Départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Il peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les mêmes conditions de délais, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03), ou par le biais de l'application informatique «Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à PRIVAS, le 11 mars 2024
LE PRESIDENT

